



## Inquiétude de constater que mon fils dort avec sa mère a 14 ans

Par **ptyloup**, le **19/01/2009** à **02:16**

Étant séparé depuis plusieurs années de ma concubine, mais ayant le droit à l'autorité parentale et aux droits de visites et d'hébergements (normaux), j'apprends par mon fils de 14 ans, que celui-ci dort régulièrement avec sa mère. Je trouve cela absolument pas normal et je l'ai fait savoir à celle-ci à plusieurs reprises !!!

En vain, car je constate que la situation ne change pas !!! Comme d'autres problèmes ce greffe la dessus, je commence à être très inquiet !!! Le suis à 140 km de là, et je vis hélas de moyens modestes.

Que me conseillez-vous !!! MERCI d'avance !!!

Par **ardendu56**, le **19/01/2009** à **20:58**

Vous êtes inquiet car vous êtes loin... Mais avant de poursuivre, vous pourriez :

1/ en parler avec votre fils;

2/ vous renseignez auprès de ses professeurs pour connaître leurs opinions sur votre fils, (bien dans sa tête, semble heureux... ou alors problèmes psychologiques....);

3/ Voir le médecin scolaire;

4/ Discutez avec son médecin de famille...

Suite à ces réponses, à vous de juger : demander conseils auprès d'une assistante sociale, du JAF, (Juge aux affaires familiales)

Principe du JAF:

Le juge aux affaires familiales est un juge du tribunal de grande instance, délégué par le président aux affaires de la famille.

Il peut y avoir plusieurs juges aux affaires familiales par tribunal de grande instance.

Compétence

Le juge aux affaires familiales est compétent pour :

- prescrire des mesures urgentes si un des époux manque gravement à ses devoirs et met les intérêts de la famille en péril.

Saisine du juge

Il peut être saisi :

\* par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au secrétariat greffe du tribunal de grande instance,

\* par déclaration au greffe,

\* par assignation.

Vous dites aussi que vous avez des moyens modestes, vous pourriez prétendre à l'assistance juridique (avocat gratuit) si besoin.

bon courage à vous.

Par **ptyloup**, le **22/01/2009** à **21:06**

Permettez- moi de vous remercier de ces précieux conseils , que je vais suivre à la lettre !!!  
Merci encore !!!!!